



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

OFFRE CULTURELLE LES STAGES

INSCRIPTIONS

L'engagement d'inscription à un stage est pris pour toute la semaine du stage. Lorsque votre inscription est définitive, vous ne pouvez pas annuler votre inscription en cours de semaine et demander un remboursement. Seules les annulations avec un certificat médical seront acceptées et remboursées. En effet, Périscol prend un engagement, auprès de chaque intervenant.

Les inscriptions seront définitivement prises en compte par Julie LEBLOND, responsable administrative de l'Association Périscol, dès réception :

- ☞ du coupon d'inscription rempli et signé
- ☞ du règlement (par chèque ou espèces)

Les inscriptions peuvent être envoyées par mail : periscol@orange.fr, par boîte postale (Association Périscol – ancien presbytère – 31530 LE CASTERA) ou déposées au Centre de Loisirs de Périscol.

Passée la date limite d'inscription, qui vous sera communiquée, elles se feront dans la limite des places disponibles, et avec l'avis du Directeur de l'A.L.S.H.

En cas de réception d'un nombre trop important d'inscriptions (délais respectés et dossier complet) pour des stages limités en place, un tirage au sort sera effectué, afin de veiller à l'égalité des chances de chacun.

Le tirage se fera en présence du Directeur du Centre de Loisirs, d'une animatrice et d'un parent concerné par le tirage.

PAIEMENT

Engagement pour la semaine.

Pour valider l'inscription, tous les documents demandés devront être fournis, à savoir :

- ☞ Coupon-inscription rempli et signé
- ☞ Chèque / espèces / chèque-vacances

Afin de faciliter le paiement, nous pouvons l'échelonner selon vos besoins. Il vous suffit de nous fournir la totalité du montant en plusieurs chèques et de nous indiquer le mois d'encaissement souhaité au dos de chacun.